

*Droit fiscal*

sultation au préalable avec les provinces, je répète que cela est inacceptable. Ce n'est certainement pas de cette façon que nous pouvons envisager un fédéralisme viable, et nous ne saurions le faire tant et aussi longtemps que les provinces ne se sentiront pas parfaitement heureuse dans le système actuel.

Je sais que de semblables observations ont été faites à plusieurs occasions. Je regrette toujours de voir que le gouvernement refuse totalement de prêter une oreille attentive aux revendications des provinces. Encore là, nous avons une preuve que les provinces ont fait des revendications en ce qui a trait à la prochaine conférence fédérale-provinciale, mais on exige, on presse le Parlement d'adopter le bill qui est loin de respecter les juridictions provinciales fort importantes.

On décide donc ici, à Ottawa, sans consultation, comme je l'ai dit, de prendre cette décision, et ensuite on invite les provinces à discuter des difficultés auxquelles nous faisons face présentement. Je me demande si cela ne constitue pas une drôle de consultation, avant que la décision soit prise.

Par la suite, on se demandera ce qui se passe, tantôt dans la province de Québec, tantôt en Alberta ou en Colombie-Britannique. On se demandera la raison pour laquelle certaines provinces ne sont pas satisfaites, pour quelle raison certaines provinces font autant de revendications auprès d'Ottawa, pourquoi nous avons de ces batailles rangées entre le gouvernement fédéral et les provinces.

On nous accusera, nous du parti conservateur progressiste, de nous limiter à protéger les intérêts de la province d'Alberta.

● (1610)

Pour une fois, j'étais fort heureux d'appuyer les revendications du gouvernement albertain qui défendait jalousement ses droits provinciaux. Il avait non seulement cette responsabilité, mais cette obligation de protéger des droits qui lui sont acquis depuis fort longtemps.

Je pense qu'on pourrait réfléchir également sur ce qui se passe au Québec, sur ces milliers de Québécois qui perdent de plus en plus confiance dans ce fédéralisme qu'on qualifie de rentable ou de viable. Ce sont des attitudes comme celle manifestée par le gouvernement actuel qui découragent non seulement les premiers ministres ou les ministres responsables, mais aussi les électeurs de chaque province. Nous avons encore l'occasion de réfléchir sur le geste que nous allons poser cet après-midi. Ou bien nous répondons dans l'affirmative aux provinces, et nous démontrons que nous sommes respectueux des juridictions provinciales, ou bien nous prouvons le contraire, et nous disons aux provinces: C'est à Ottawa que tout doit se régler. Et nous leur demandons par la suite d'être heureuses dans le système, de se sentir libres.

J'ose croire, monsieur l'Orateur, que les députés prendront leur responsabilité, qui n'est pas d'appuyer nécessairement un parti politique, ou de savoir s'il pourrait être défait à la Chambre ou non. Je pense que chaque député s'est engagé de façon officielle devant ses propres électeurs en leur assurant qu'il ne raterait aucune occasion de veiller à leurs intérêts. Je crois que nous avons une occasion unique aujourd'hui de veiller aux intérêts des provinces, ce qui n'est certes pas à l'encontre de l'intérêt national.

Alors, à la dernière minute, je sollicite une compréhension et une ouverture d'esprit beaucoup plus grandes que celles manifestées jusqu'à maintenant sur certains articles

[M. La Salle.]

de ce projet de loi qui indisposeront certainement les provinces si cette mesure est adoptée.

L'actuel gouvernement nous avait promis la société juste, et avait engagé le dialogue. J'ose croire qu'il répondra à ses engagements de façon beaucoup plus honnête qu'il le fait actuellement.

Le député de Lévis (M. Guay) fait quelques observations. J'aurais voulu l'entendre parler de ce projet de loi. J'aurais voulu savoir s'il a l'intention, à titre de Québécois, de répondre aux ministres du Québec qui, eux, se sont fait entendre. J'aurais voulu savoir si, comme tant d'autres, il a l'intention d'aller remplacer le premier ministre du Québec, parce qu'il y existe des petits problèmes actuellement. Il est clair, monsieur l'Orateur, que le gouvernement du Québec a fait des instances. Le ministre, M. St-Pierre...

**M. Raynald Guay (Lévis):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'entends un député québécois qui nous parle du désarroi du parti libéral, qui nous dit que les choses vont mal. Je pense que pour lui, un partisan de l'Union nationale, ce n'est pas seulement que les choses vont mal, elles ne vont plus du tout. L'Union nationale n'existe plus au Québec. Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Le député me demande de parler au nom des Québécois. Lorsque j'aurai la décence de parler au nom des Québécois—ils ne sont que trois de leur côté, eux, pour parler au nom des Québécois, et je ne sais pas comment il fait pour manquer à un tel point de décence—monsieur l'Orateur, j'essaierai de dire quelque chose de sensé.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. L'honorable député admettra avec moi que le point qu'il soulève est simplement matière à débat. Alors je donne la parole à l'honorable député de Joliette.

**M. La Salle:** Monsieur l'Orateur, je fais suite aux propos que j'ai déjà tenus, et je réitère mon invitation aux députés du Québec de prendre position sur cette question fondamentale qui s'appelle «le respect des juridictions provinciales». Je dis au député de Lévis que malgré la forte représentation du Québec au Parlement, si les députés trahissent aujourd'hui les intérêts du Québec, ils les trahiront de nouveau en adoptant ce bill par lequel on refuse un droit fondamental aux provinces. Le député de Lévis le sait. Il n'ose pas prendre la parole sur ce bill parce qu'il sera obligé de suivre les directives de son parti. Voilà!

**M. Jacques Olivier (Longueuil):** Monsieur le président, je pose la question de privilège.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. L'honorable député de Longueuil pose la question de privilège.

**M. Olivier:** Monsieur le président, je pense que le député de Joliette (M. La Salle) vient d'attaquer ma personnalité en qualité de Québécois premièrement, et deuxièmement en ma qualité de député de Longueuil. Lorsqu'il s'imagine que parce qu'on ne fait pas partie du parti conservateur progressiste on est traître envers les Québécois, je pense que le député de Joliette va vraiment trop loin. Je demande, monsieur le président, que le député de Joliette retire ses paroles, sinon il faudra qu'on défère cette question à un comité.

**M. La Salle:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire tout de suite au député de Longueuil (M. Olivier) que quand je suis invité à comparaître devant le comité des privilèges et élections, je n'hésite pas à y aller.